



## Ville de L'Ancienne-Lorette

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 28 juin 2022 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire  
Madame Josée Ossio  
Madame Isabelle Grenier  
Madame Johanne Laurin  
Monsieur Charles Guérard  
Monsieur Nicolas St-Gelais  
Monsieur Sébastien Hallé  
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur André Rousseau, directeur général  
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière  
Madame Anick Marceau, trésorière

Est présente à distance : Madame Isabelle Saillant,  
directrice des communications

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 170-22 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** la proposition d'ajouter un point à la section « divers » : soit :

- Opposition à l'obtention de permis par l'établissement Le 737;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'opposition pour l'ajout de ce point;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

#### **CABINET DU MAIRE**

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 8 et 22 juin 2022 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

#### **GREFFE ET CONTENTIEUX**

4. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 31 mai et de la séance extraordinaire du 14 juin 2022;
5. *Règlement n° 370-2022 constituant une réserve financière pour le financement des élections municipales – Adoption;*

#### **RESSOURCES HUMAINES**

6. Embauche de personnel d'animation pour le programme Vacances-Été 2022;

7. Embauche de trois nouveaux membres du personnel aquatique;
8. Octroi du titre de « Moniteur niveau 2 – Aquaforme » à un membre du personnel aquatique;
9. Embauche de préposés aux plateaux et brigadiers scolaires;

#### **LOISIRS**

10. Autorisation de signature - Entente commandites 350<sup>e</sup> anniversaire;

#### **TRAVAUX PUBLICS**

11. Attribution d'un contrat pour la réfection des rues St-Jacques, Créneau, Parisien, rue Saint-Jean-Baptiste et Papillon dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);
12. Attribution d'un contrat de services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux utilisés lors de travaux de réfection (PAVL);
13. Attribution d'un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de génie civil - Réfection de chaussées dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) 2022;

#### **TRÉSORERIE**

14. Approbation des comptes à payer pour le mois de mai 2022;
15. *Règlement n° 369-2022 en remplacement du Règlement 360-2021 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2022 – Modification de la tarification au Service des loisirs – Adoption;*
16. *Règlement n° 371-2022 sur le plan de soutien et le programme d'aide aux entreprises de la Ville de L'Ancienne-Lorette en lien avec la pandémie – Adoption;*
17. Divers;
  - Opposition à l'obtention de permis par l'établissement Le 737;
18. Période de questions;
19. Levée de la séance.

#### **ADOPTÉE**

171-22 3.

#### **ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 8 ET 22 JUIN 2022 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 8 et 22 juin 2022;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

**CONSIDÉRANT** les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

**QUE** le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

#### **SÉANCE DU 8 JUIN 2022**

- AP2022-325** Adjudication d'un contrat pour le service de soutien et de développement de solutions *clés en main* de *Power BI* (Appel d'offres public 77348);
- AP2022-331** Entente entre la Ville de Québec et *Mont Bélair Découvertes*, pour l'entretien des sentiers pédestres et de vélo de montagne, la surveillance et la sensibilisation des usagers au parc naturel du Mont-Bélair – Années 2022 et 2023 (Dossier 77691);
- AP2022-352** Avenant numéro 3 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Complexe de baseball Victoria*, relative à la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'administration du Stade municipal (Dossier 73264);
- BE2022-020** Entente entre la Ville de Québec et le *Mouvement national des Québécoises et Québécois*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Fête nationale du Québec dans la Capitale*, en 2022;
- DE2022-329** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant trois parties du lot 1 665 001 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2022-332** Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise du chemin des Quatre-Bourgeois, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 758 400 du cadastre du Québec, et vente de cette partie de lot – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- RH2022-393** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jean-Félix Péloquin (ID. 194125), à titre de directeur du projet de *Transfert Énergétique Centre Hospitalier* à la Direction générale adjointe Infrastructures durables;

- AP2022-319** Entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine de Maizerets inc.*, relative à l'utilisation et la prise en charge des activités, des services et des équipements de loisirs du domaine de Maizerets, et pour l'octroi d'une compensation financière (Dossier 77661);
- AP2022-343** Adjudication de contrats pour l'installation et la réparation des abris temporaires et permanents – Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 77328);
- AP2022-369** Entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine de Maizerets inc.*, relative à l'entretien spécialisé des lieux et équipements récréatifs ou sportifs du domaine de Maizerets (Dossier 77751);
- AP2022-370** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services pour le remplacement de luminaires de type *cobra SHP* par des luminaires à *DEL* du réseau d'éclairage public (Appel d'offres public 77377);
- AP2022-382** Renouvellement du contrat pour la fourniture de boulonnerie et de quincaillerie mécanique (Appel d'offres public 51646);
- AP2022-392** Entente d'évaluation des coûts des travaux entre la Ville de Québec et *Énergir, s.e.c.*, relative au déplacement des infrastructures du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Louis-XIV (PAM210295) – Arrondissement des Rivières (Dossier 77775);
- AP2022-419** Adjudication de contrats pour l'installation et la réparation des abris temporaires et permanents – Lot 3 (Appel d'offres public 77328);
- DE2022-402** Avenant-17 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, et appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de la *COVID-19*;
- DE2022-442** Addenda numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relativement à la délégation du *Fonds de la région de la Capitale-Nationale*;
- FN2022-013** Virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2021;
- MR2022-005** Entente entre la Ville de Québec et *Moisson Québec*, relative au versement d'une subvention annuelle pour financer le *Programme de récupération en supermarchés*, pour les années 2022 à 2025 inclusivement;
- LS2022-077** Entente triennale entre la Ville de Québec et *Les YMCA du Québec*, relative au versement d'un soutien financier annuel pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;
- TE2022-005** Entente intermunicipale, d'une durée de cinq ans, entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative à l'analyse, par le laboratoire de la Division de la qualité de l'eau, des échantillons d'eau qui seront prélevés

dans le cadre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de ses tributaires sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et des municipalités riveraines de la MRC de Bellechasse;

- AJ2022-013** Règlement hors cour relativement au dossier *Ville de Québec c. WSP Canada inc., Allen entrepreneur général inc. et Les Services EXP inc.* (C.S. 200–17–024252–165);
- AP2022-365** Adjudication d'un contrat pour la location et l'entretien de toilettes chimiques 2022–2024 (Appel d'offres public 77406);
- AP2022-402** Adjudication du contrat pour la mise en oeuvre de solutions infonuagiques, pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques IAAS, PAAS et SAAS reliées – Ressource spécialisée en *Oracle Infonuagique*, pour le projet *ITransfo* (Dossier 77803);
- AP2022-404** Avis de modification numéro 2 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *Vidéotron Itée*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 53068);
- AP2022-407** Paiement, à *Telus Communications inc.*, des dépenses pour des services professionnels et techniques, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76430);
- AP2022-408** Paiement, à *Hydro-Québec*, des dépenses pour le déplacement et/ou l'enfouissement d'une portion de son réseau de distribution, ainsi que le contrôle qualité des travaux civils réalisés par la Ville sur ses installations, dans le cadre des travaux préparatoires du *Projet du tramway de Québec* (phases conception détaillée et réalisation) (Dossier 76130);
- AP2022-409** Avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services de coordination, de diffusion et d'animation du kiosque d'information mobile du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 74072);
- AP2022-412** Renouvellement du contrat pour la fourniture de filtration pour les véhicules du parc véhiculaire (Appel d'offres public 51897);
- AP2022-436** Adjudication d'un contrat pour des services de soutien et de développement de traitements pour *FME* (Appel d'offres public 77583);
- AP2022-443** Entente de partenariat entre la Ville de Québec et l'*Université de Sherbrooke*, relative à un projet de recherche concernant la gestion de l'identité numérique des personnes (Dossier 77858);
- AP2022-446** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe de l'*Union des municipalités du Québec*, pour le programme d'assurance des organismes à but non lucratif (2022–2027) (Dossier 77884);
- SC2022-001** Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *La Société canadienne de la Croix-Rouge*, pour assurer des services aux personnes sinistrées (Dossier 53136);
- DE2022-430** Autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 6 358 100 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;

- OM2022-001** États financiers 2021 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*;
- RH2022-466** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires;
- RH2022-478** Acquiescement des droits en fonction du degré de solvabilité des régimes de retraite en cas de cessation de participation, et versement des droits résiduels;
- RH2022-498** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Renée Desormeaux (ID. 004826), à titre de directrice du Service de la culture et du patrimoine (12260);
- TI2022-001** Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la mise à niveau des solutions de stockage;
- TI2022-002** Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la mise à niveau du système *TFP*;
- TI2022-003** Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *PDI* – Gestion et inspection des permis de construction;
- TI2022-004** Libération des sommes inutilisées appropriées par la résolution CA–2020–0389, et appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *GEM* – Gestion de l'évaluation municipale;
- PA2022-069** *Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1401, tel que modifié;
- PQ2022-004** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre du plan d'action environnemental de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1453;
- DE2022-268** *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières de diverses natures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1500;
- PQ2022-017** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre du plan d'action environnemental de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1501;
- EM2022-003** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins du remplacement de véhicules du Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1502.

#### **SÉANCE DU 22 JUIN 2022**

- AP2022-386** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de la Rivière Saint-Charles*, relative à des services professionnels et techniques pour la *Brigade de l'eau 2022* (Dossier 77714);

- AP2022-449** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de repas, collations et breuvages, pour le Quartier-maître – Sécurité publique (Contrat sur commande) (Appel d'offres public 76919);
- BE2022-034** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2022;
- BE2022-036** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France 2022*;
- BE2022-037** Entente entre la Ville de Québec et l'*Association du Festival de magie de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival de magie de Québec*, en 2022;
- AJ2022-015** Règlement hors cour du dossier SAI-Q-257575-2109 entre la Ville de Québec et *Propriétés immobilières SDLP Limitée*, et acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 115, boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant le lot numéro 1 303 391 du cadastre du Québec;
- AP2022-324** Entente-cadre de réalisation de travaux entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.*, relative à des services professionnels et techniques pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 74454);
- AP2022-460** Entente entre la Ville de Québec et *Mack Ste-Foy inc.*, relative au service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant *Mack* (Dossier 77828);
- AP2022-466** Renouvellement de l'entente contractuelle pour la fourniture et l'installation des écrans d'isolement et du mobilier (Appel d'offres public 53366);
- AP2022-486** Adjudication de contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Canopée – Automne 2022 (Appel d'offres public 77641);
- AP2022-487** Adjudication de contrats pour la fourniture de produits de coupe, de meulage, de sablage, de brossage et chimiques pour le travail des métaux (Appel d'offres public 77425);
- AP2022-489** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour des services de traduction pour le Service de police (Dossier 77423);
- AP2022-497** Entente-cadre de réalisation de travaux de déplacement et/ou d'enfouissement de réseau, et entente-cadre de réalisation de travaux civils et de cession d'actifs civils, entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relatives à des services pour le déplacement de ses installations (phase réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76130);

- BE2022-027** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention et la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec*, en 2022;
- DE2022-520** Entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative à la réalisation du projet de tramway du *Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec*, sur le territoire de la Cité–Universitaire dans l'agglomération de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;
- DG2022-030** Remplacement d'un membre à la *Commission d'ExpoCité*;
- FN2022-027** Fermeture de 13 règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser et annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt;
- FN2022-029** Approbation du *Règlement no 410 décrétant un emprunt n'excédant pas 5 176 000 \$ concernant l'implantation d'une solution logicielle de gestion technique centralisée du Réseau de transport de la Capitale*;
- FN2022-031** Approbation du *Règlement no 411 décrétant un emprunt n'excédant pas 685 000 \$ concernant les emprunts obligataires requis pour le financement des actifs du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) du Réseau de transport de la Capitale*;
- RH2022-473** Renouvellement des ententes relatives à l'administration des six régimes de retraite de la Ville de Québec;
- EM2022-004** Appropriation de 211 000 \$ au fonds général;
- EM2022-005** Appropriation de 450 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
- EM2022-006** Appropriation de 50 000 \$ au fonds général;
- PA2022-068** *Règlement de l'agglomération sur la soustraction de certains règlements d'urbanisme à l'examen de leur conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, R.A.V.Q. 1479.*

**QUE** le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

#### **ADOPTÉE**

172-22 4.

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022**

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 31 mai et de la séance extraordinaire du 14 juin 2022 ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT** que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 31 mai et de la séance extraordinaire du 14 juin 2022;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 31 mai et de la séance extraordinaire du 14 juin 2022.

**ADOPTÉE**

**173-22 5. RÈGLEMENT N° 370-2022 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 31 mai 2022, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 370-2022*;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**D'ADOPTER** le *Règlement n° 370-2022 constituant une réserve financière pour le financement des élections municipales*.

**ADOPTÉE**

**174-22 6. EMBAUCHE DE PERSONNEL D'ANIMATION POUR LE PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ 2022**

**CONSIDÉRANT** qu'un poste d'animateur pour le PVE 2022 est vacant;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de pourvoir ce poste, monsieur Frédéric Roy du Service des loisirs a effectué une entrevue en juin 2022;

**CONSIDÉRANT** que la candidate choisie est madame Stacy Andrianizahana;

**CONSIDÉRANT** que le taux horaire applicable est de 14,75 \$;

**CONSIDÉRANT** que la rémunération est prévue dans le budget du programme Vacances-Été;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

**D'EMBAUCHER** madame Stacy Andrianizahana au PVE 2022, selon les modalités prévues.

**ADOPTÉE**

**175-22 7. EMBAUCHE DE TROIS NOUVEAUX MEMBRES DU PERSONNEL AQUATIQUE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'assistants-sauveteurs et de moniteur niveau 1 à la piscine, afin de pourvoir certaines affectations de surveillance pour cette session ainsi que les sessions à venir;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de rencontres et de vérifications de leurs compétences, nous recommandons l'embauche de mesdames Éléna Morency et Zoé Labrecque à titre d'assistant-sauveteur et de madame Évelyne Langlois pour agir comme assistant-sauveteur et moniteur niveau 1;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit de postes syndiqués, occasionnels et non permanents;

**CONSIDÉRANT** que ces employées seront classées au premier échelon de la classe d'emploi : « Assistant-sauveteur » et au premier échelon de la classe d'emploi : « Moniteur niveau 1 »;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

**DE PROCÉDER** à l'embauche de ces personnes, selon les modalités prévues.

**ADOPTÉE**

**176-22 8. OCTROI DU TITRE DE « MONITEUR NIVEAU 2 – AQUAFORME » À UN MEMBRE DU PERSONNEL AQUATIQUE**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite d'une formation dispensée à l'interne, il y a lieu d'attribuer le titre de « Moniteur niveau 2 - Aquaforme » à madame Ariane Robert;

**CONSIDÉRANT** que cette dernière est maintenant apte à donner des cours d'aquaforme;

**CONSIDÉRANT** que madame Ariane Robert sera reconnue comme « Moniteur niveau 2 - Aquaforme », et ce, rétroactivement au 15 juin 2022;

**CONSIDÉRANT** que le poste occupé par cette ressource aquatique est un poste syndiqué, occasionnel et non permanent;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

**D'ATTRIBUER** la classe d'emploi « Moniteur niveau 2 - Aquaforme » à madame Ariane Robert, et ce, à compter du 15 juin 2022.

**ADOPTÉE**

**177-22 9. EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX PLATEAUX ET BRIGADIERS SCOLAIRES**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'augmenter le nombre de préposés aux plateaux dans notre banque et de créer une banque de remplaçants comme brigadier scolaire;

**CONSIDÉRANT** que madame Diane Gamache a été embauchée comme préposée aux plateaux à compter du 18 juin 2022, à l'échelon 2;

**CONSIDÉRANT** qu'elle agira également à titre de brigadière remplaçante pour la prochaine année scolaire, également à l'échelon 2;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Claude Parent a été embauché comme préposé aux plateaux et qu'il a débuté le 18 juin 2022, à l'échelon 2;

**CONSIDÉRANT** qu'il agira également à titre de brigadier remplaçant pour la prochaine année scolaire, également à l'échelon 2;

**CONSIDÉRANT** que ces postes sont occasionnels;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

**D'EMBAUCHER** ces ressources pour agir à titre de préposés aux plateaux et de brigadiers scolaires remplaçants, selon les modalités prévues.

**ADOPTÉE**

**178-22 10. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE COMMANDITES 350<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des célébrations du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Ville en 2023, le Service des loisirs souhaite retenir les services de monsieur Pierre-Sébastien Gauthier afin d'accompagner la Ville dans l'élaboration du plan de commandites, optimiser la valeur des plans médias et maximiser les revenus de commandites;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conclure cette entente, le tout selon les modalités qui y sont prévues;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

**D'AUTORISER** Martin Blais, directeur du Service des loisirs, des événements spéciaux et des technologies de l'information à signer l'entente à intervenir entre Monsieur Pierre-Sébastien Gauthier et la Ville de L'Ancienne-Lorette.

**D'AUTORISER** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la firme, sur production des documents requis.

**ADOPTÉE**

**179-22 11. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES RUES ST-JACQUES, CRÉNEAU, PARISIEN, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET PAPILLON DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

**CONSIDÉRANT** qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022, le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres le 17 mai dernier sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et le Journal de Québec;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux comprennent les rues Parisien, du Créneau, Saint-Jacques, Papillon et l'avenue Saint-Jean-Baptiste;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'ouverture des soumissions, le 16 juin 2022; trois soumissions ont été reçues, lesquelles se détaillent comme suit :

<b>Compagnie</b>	<b>Montant soumis (taxes incluses)</b>
<b>Construction et pavage Portneuf inc.</b>	4 844 019,57 \$
<b>La compagnie de parterres Portugais Itée</b>	5 046 767,84 \$
<b>Inter-Cité Construction Itée</b>	5 315 512,81 \$

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse des soumissions par la firme Tetra Tech inc., la compagnie Construction et pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 4 844 019,57 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que la somme de 4 423 236 \$ taxes nettes, nécessaire à l'octroi du contrat pour les travaux de réfection des rues est disponible au règlement d'emprunt 366-2022;

**CONSIDÉRANT** que ces coûts sont admissibles à une subvention potentielle maximales de 2 412 643 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette octroie le contrat pour les travaux de réfection de chaussées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022, à l'entreprise Construction et pavage Portneuf inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 4 844 019,57 \$, toutes taxes incluses.

**QU'UNE** réserve au montant de 726 603 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du montant total de la soumission soit constituée pour toutes demandes de travaux de supplémentaires ou imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux, lesquelles demandes devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 352-2020 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**QUE** le financement soit pris au règlement d'emprunt 366-2022.

**QUE** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière, est autorisée à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de l'entreprise, sur production des documents requis.

#### **ADOPTÉE**

180-22 12.

#### **ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX UTILISÉS LORS DE TRAVAUX DE RÉFECTION (PAVL)**

**CONSIDÉRANT** qu'en prévision de l'attribution d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection de chaussées, le Service des travaux publics a fait parvenir le 19 mai 2022, une demande de soumission sur invitation à trois entreprises de la région;

**CONSIDÉRANT** que le contrôle qualitatif est prévu pour la réfection des rues Parisien, du Créneau, Saint-Jacques, Papillon et de l'avenue Saint-Jean-Baptiste;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'ouverture des soumissions, le 31 mai 2022, une soumission a été reçue, laquelle se détaille comme suit :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX SOUSSIONNÉS (taxes incluses)</b>
<b>Laboratoire d'expertises de Québec Itée (LEQ)</b>	91 002,71 \$

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un appel d'offres à pondération, un comité de sélection formé en conformité avec la politique contractuelle de la Ville a procédé à l'évaluation de cette dernière;

**CONSIDÉRANT** que la firme Laboratoire d'expertises de Québec Itée (LEQ) a obtenu une note supérieure à la note de passage minimale de 70 %;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de prix présentée par la firme fait l'objet du calcul du meilleur rapport qualité/prix selon la formule prévue;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse de la soumission, Laboratoire d'expertises de Québec Itée (LEQ) obtient le meilleur pointage rapport qualité/prix pour un montant total de 91 002,71 \$;

**CONSIDÉRANT** que la somme de 83 097,60 \$, taxes nettes, nécessaire à l'octroi du contrat est disponible au poste des immobilisations à même les revenus;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'octroyer le contrat à l'entreprise, Laboratoire d'expertises de Québec Itée, pour un montant total de 91 002,71 \$, toutes taxes incluses;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection de chaussées dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022 à l'entreprise Laboratoire d'expertises de Québec Itée (LEQ) au montant de 91 002,71 \$, toutes taxes incluses, et selon les prix unitaires prévus au bordereau de soumission.

**DE RÉSERVER** une somme de 13 650,41 \$ correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour permettre, le cas échéant, des variations de quantités imprévus sous réserve de l'autorisation du directeur général;

**QUE** le financement soit pris au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement.

**QUE** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière, soit autorisée à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de l'entreprise, sur production des documents requis.

#### **ADOPTÉE**

181-22 13.

#### **ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL - RÉFECTION DE CHAUSSÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) 2022**

**CONSIDÉRANT** qu'en prévision des travaux de réfection de chaussées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022, il est nécessaire d'obtenir les services d'un technicien de chantier pour effectuer la surveillance des travaux;

**CONSIDÉRANT** que ce projet comprend la réfection des rues Parisien, du Créneau, Saint--Jacques, Papillon et l'avenue Saint-Jean-Baptiste;

**CONSIDÉRANT** qu'il est ardu de trouver une ressource ayant la formation et l'expérience nécessaire pour assurer la surveillance d'un chantier comprenant cinq rues et que seule la firme d'ingénieur-conseil Tetra Tech QI inc. est en mesure de fournir un technicien de chantier ayant les compétences et l'expérience nécessaires;

**CONSIDÉRANT** qu'environ 540 heures de surveillance pour les travaux de réfection de chaussées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2022 (PAVL) sont prévues;

**CONSIDÉRANT** que le coût estimé est de 66 685,50 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de L'Ancienne-Lorette, le Service des travaux publics juge opportun que la Ville accorde à la firme d'ingénieurs-conseils Tetra Tech QI inc., un contrat de gré à gré de surveillance de chantier;

**CONSIDÉRANT** que la somme de 66 685,50 \$ taxes incluses, nécessaire à l'octroi du contrat pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de génie civil - Réfection de la rue Notre-Dame (Phase II) est disponible au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

**D'OCTROYER** le contrat pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de chaussées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022 au montant de 66 685,50 \$ taxes incluses.

**DE CONSTITUER** une réserve au montant de 10 002,83 \$ correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pour pallier aux imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux de réfection de chaussées. Les demandes de travaux supplémentaires devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 352-2020 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**D'AUTORISER** que le financement soit pris au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement.

**D'AUTORISER** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la firme, sur production des documents requis.

#### **ADOPTÉE**

#### **182-22 14. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2022**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2022 comme suit :

##### **ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

– Rémunération et remises	491 837,15 \$
– Biens et services	4 260 343,48 \$
– Remboursement – employés	930,55 \$

## REMBOURSEMENTS

- Taxes, inscription aux activités des loisirs et dépôt de garantie 8 002,93 \$

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

- Immobilisations 53 987,48 \$

**TOTAL** 4 815 101,59 \$

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2022, d'en autoriser et ratifier les paiements.

### ADOPTÉE

- 183-22 15. **RÈGLEMENT N° 369-2022 EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 360-2021 DÉCRÉTANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS AINSI QUE LEUR MODE DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2022 – MODIFICATION DE LA TARIFICATION AU SERVICE DES LOISIRS – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 31 mai 2022, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 369-2022*;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

**D'ADOPTER** le *Règlement n° 369-2022 en remplacement du règlement 360-2021 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2022 – modification de la tarification au service des loisirs*.

### ADOPTÉE

- 184-22 16. **RÈGLEMENT N° 371-2022 SUR LE PLAN DE SOUTIEN ET LE PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 31 mai 2022, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 371-2022*;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

**D'ADOPTER** le *Règlement n° 371-2022 sur le plan de soutien et le programme d'aide aux entreprises de la ville de L'Ancienne-Lorette en lien avec la pandémie.*

## ADOPTÉE

### 185-22 17. OPPOSITION À L'OBTENTION DE PERMIS PAR L'ÉTABLISSEMENT LE 737

**CONSIDÉRANT** que le 737 a déposé deux demandes de permis distinctes, soit pour agrandir la terrasse extérieure de 349 places assises et pour ajouter des spectacles sans nudité à l'intérieur de l'avion-restaurant auprès de la *Régie des alcools, des jeux et des courses*;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public paru le 11 juin 2022 avisait la population d'une demande d'addition spectacle sans nudité au permis d'exploitation de l'avion-restaurant du bar Le 737;

**CONSIDÉRANT** que toute personne, société ou association peut, dans les 30 jours de la publication de l'avis, s'opposer aux demandes en transmettant ses motifs;

**CONSIDÉRANT** que le Service de police de l'agglomération de Québec s'est opposé officiellement à la demande d'agrandissement des places assises, et ce, en raison des problématiques de nuisance sonore déjà existantes;

**CONSIDÉRANT** que le conseil juge opportun de s'opposer aux demandes du bar Le 737 en raison des problématiques de bruits n'ayant toujours pas été corrigées;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

**D'APPUYER** l'opposition soumise par le Service de police de l'agglomération de Québec à la *Régie des alcools, des jeux et des courses* quant à la demande de la société Le 737 visant à obtenir un permis pour l'agrandissement de la terrasse extérieure.

**DE S'OPPOSER** à la demande d'ajout de spectacle à l'intérieur de l'avion-restaurant.

## ADOPTÉE

### 18. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 186-22 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h37.

**ADOPTÉE**

  
\_\_\_\_\_  
**Gaétan Pageau**  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
**Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque**  
Greffière